

COMMUNE DE BRETEIL

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N°014/2022

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents25
de Votants27
Pouvoir :2

Nota : La Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 28 février et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 15 février.

La Maire,

Isabelle OZOUX

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-et-un février, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Mme Isabelle OZOUX, Maire.

Etaient présents : Isabelle OZOUX, Yoan AUBERT, Chantal MANCHON, Éric LECLERC, Véronique VAN TILBEURGH, Soizic MOUZAN, Maryvonne HAMONO, Patrick LANGLAIS, Patrick JEHANNIN, Yves DELACROIX, Marie GUEGUEN, Hervé JAFFREDO, Christophe BESNARD, Béatrice BRUNET, Bensououd ABOUDOU, Delphine POTTIER, Alice PRAT, Patricia DROUET, Stéphane PAVIOT, Nadège COULON-TRARI, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE, Mylène WEBER, Jean-Louis LOZAC'HMEUR, Claire BEGUIN.

Excusés : Alexis LE PICARD, Bénédicte GICQUEL.

Absents : /

Pouvoirs : Alexis LE PICARD à Yoan AUBERT, Bénédicte GICQUEL à Paul MEURICE.

Secrétaire de séance : Mylène WEBER a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Aménagement du centre bourg élargi – principe de création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) multisites.

Vu le code de l'urbanisme et plus précisément son article L 311-1,

Vu le code de l'expropriation,

Vu la convention opérationnelle d'actions foncières signée avec l'Etablissement Public Foncier de Bretagne en 2012 et l'avenant signé en 2018,

Vu l'étude pré-opérationnelle d'aménagement du centre bourg réalisée en 2018-2019,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 février 2019 approuvant le dossier de candidature à l'appel à projet « dynamisme des centres-villes et bourg ruraux en Bretagne » - cycle travaux,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2019 donnant pouvoir au Maire pour signer les protocoles avec les différents partenaires dans le cadre de l'appel à projet « dynamisme des centres-villes et bourg ruraux en Bretagne » - cycle travaux, dont la commune est lauréate,

Considérant que le nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat PLUI-h approuvé le 25 mars 2021, fixe comme objectifs de produire une offre de logements de qualité, singulière, d'impact limité sur l'environnement et les paysages, en garantissant l'accès au logement pour tous, en

préservant l'équilibre social et en contribuant au renouvellement urbain et à la redynamisation du centre-bourg,

Considérant le projet global de renouvellement urbain et de densification en centre bourg avec la production de logements, de bâtiments destinés au service public, au commerce et à l'aménagement d'espaces publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- acte le principe de la création d'une zone d'aménagement concertée (ZAC) multisites,
- acte le principe d'associer à la création de la ZAC une procédure de déclaration d'utilité publique (DUP) pour assurer une complète maîtrise foncière des parcelles comprises dans le périmètre qui sera défini,
- autorise le lancement d'une consultation pour désigner un bureau d'études qui accompagnera la Commune dans ce projet,
- inscrit les crédits nécessaires au budget 2022.

Pour extrait conforme,
La Maire,
Isabelle OZOUX

